St-Quentin Fallavier

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 JUIN 2013

ARRIVÉ LE
17 JUIN 2013
SOUS-PRÉFECTURE DE
LATOUR-DU-PIN

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le lundi 3 juin 2013, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.
Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Yannis BURGAT à Michel CHARPENAY – Florentine MASSE à Jean-Claude CANO
Absents : Jean-Paul MOREL – Rahma KHADRAOUI – Fabienne ALPHONSINE – Grégory COIN – Bénédicte KREBS – Véronique SORIANO – Grégory ESTREMS – Stéphane JEANNNET – Isabelle BALLET – Franck FERRANTE
Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Isabelle DURET a été désignée.

DELIB 2013.06.10 05

OBJET : Approbation du Compte Administratif 2012

Monsieur le Maire, ordonnateur des dépenses, soumet au Conseil Municipal le Compte Administratif de l'exercice 2012 qui se résume comme suit :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif est dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que l'ordonnateur a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2012, les finances communales en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget de 2012, Monsieur le Maire propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	7 892 233,70 €
Recettes :	10 873 210,19 €
Solde d'exécution :	2 980 976,49 €
Résultat Reporté :	703 976,49 €
Résultat de clôture :	3 684 952,98 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 2 319 198,75 €
Recettes : 3 250 748,24 €

Solde d'exécution : 931 549,49 €

Résultat Reporté : 2 515 087,39 €

Résultat de clôture : 3 446 636,88 €

RESULTAT DE CLOTURE CUMULÉ : 7 131 589,86 €

Restes à réaliser :

Dépenses : 7 668 182,85 €

Pour le vote du Compte Administratif, Monsieur le Maire quitte la séance du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2012**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 12 juin 2013
Publication et transmission en sous-préfecture le 14 JUIN 2013

MAIRIE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER

Le Maire,

Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.